

BOTANIGARD® 22 WP

Insecticide

Cultures légumières • Cultures ornementales

| | |
|-------------|--|
| Composition | <i>Beauveria bassiana</i> souche GHA 4,4 x 10 ¹⁰ UFC/g (220 g/kg, 22 % p/p) |
| Formulation | Poudre mouillable (WP) |
| A.M.M. | n° 2170780 |

DESRIPTIF DU PRODUIT

BOTANIGARD® 22 WP est un insecticide à base du champignon entomopathogène *Beauveria bassiana* souche GHA, naturellement présent dans le sol. **BOTANIGARD® 22 WP** provoque chez les insectes, la maladie de la muscardine blanche : les spores du champignon entrent en contact avec l'insecte par sa cuticule, germent et se développent à l'intérieur de l'insecte, jusqu'à provoquer sa mort environ une semaine après l'application.

BOTANIGARD® 22 WP agit par contact pour le contrôle des aleurodes et/ou thrips des cultures sous abri.

BOTANIGARD® 22 WP est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (CE) n°834/2007.

Usages autorisés

BOTANIGARD® 22 WP est homologué pour le traitement des parties aériennes, pour une utilisation uniquement sous abri.

| Cultures | Cibles | Dose d'emploi recommandée ⁽¹⁾ | Dose maximale d'emploi ⁽²⁾ | Nombre max. d'applications | Stade d'application | D.A.R. |
|---|-----------|--|---|----------------------------|---------------------|--------|
| Concombre (concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible) | Aleurodes | 0,0625% | 0,9 kg/ha pour 1440 L de bouillie/ha maximal | 10/an | BBCH 10-89 | 1 jour |
| Fraisier | Aleurodes | 0,0625% | 0,75 kg/ha pour 1200 L de bouillie/ha maximal | 12/an | BBCH 10-89 | 1 jour |
| Framboisier (framboisier, mûres, mûres des haies) | Aleurodes | 0,0625% | 0,75 kg/ha pour 1200 L de bouillie/ha maximal | 12/an | BBCH 10-89 | 1 jour |
| Melon (melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible) | Aleurodes | 0,0625% | 0,9 kg/ha pour 1440 L de bouillie/ha maximal | 10/an | BBCH 10-89 | 1 jour |
| Poivron (poivron, piment) | Aleurodes | 0,0625% | 0,9 kg/ha pour 1440 L de bouillie/ha maximal | 6/an | BBCH 10-89 | 1 jour |
| Tomate (tomate, aubergine) | Aleurodes | 0,0625% | 0,9 kg/ha pour 1440 L de bouillie/ha maximal | 25/an | BBCH 10-89 | 1 jour |

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

| Cultures | Cibles | Dose d'emploi recommandée ⁽¹⁾ | Dose maximale d'emploi ⁽²⁾ | Nombre max. d'applications | Stade d'application | D.A.R. |
|---|--------------------------------------|--|---|----------------------------|---------------------|--------|
| Vigne (uniquement sur raisin de table) | Aleurodes | 0,0625% | 0,75 kg/ha pour 1200 L de bouillie/ha maximal | 12/an | BBCH 10-89 | 1 jour |
| Arbres et arbustes | Aleurodes | 0,0625% | 0,6 kg/ha pour 1000 L de bouillie/ha maximal | 10/an | BBCH 10-89 | n.a. |
| Cultures florales et plantes vertes | Aleurodes, Thrips | 0,0625% | 0,75 kg/ha pour 1200 L de bouillie/ha maximal | 25/an | BBCH 10-89 | n.a. |
| Rosier | Aleurodes, Thrips | 0,0625% | 0,9 kg/ha pour 1440 L de bouillie/ha maximal | 25/an | BBCH 10-89 | n.a. |
| Cultures porte-graine | Ravageurs divers (Aleurodes, Thrips) | 0,0625% | 0,75 kg/ha pour 1200 L de bouillie/ha maximal | 25/an | BBCH 10-89 | n.a. |

D.A.R. : Délai Avant Récolte. L.M.R. : Limites Maximales de Résidus : Aucune LMR n'est requise pour *Beauveria bassiana* souche GHA (microorganisme inclus à l'Annexe IV Règlement (CE) n°396/2005).
n.a. : non applicable.

(1) Il est recommandé d'appliquer BOTANIGARD® 22 WP à la concentration de 0,0625%, soit 62,5 g dans 100 litres d'eau.

Le volume d'eau appliqué doit prendre en compte le volume de végétation des zones à traiter en pulvérisant à la limite du ruissellement afin d'assurer le contact entre BOTANIGARD® 22 WP et ses cibles.

(2) Une dose maximale d'emploi est définie en fonction de la concentration recommandée et un volume de bouillie maximal par culture. Cependant, la dose recommandée en pratique s'exprime en concentration (voir dans tableau « dose d'emploi recommandée »)

CERTIS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et selon les recommandations d'emploi et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

Pour obtenir des résultats optimaux, appliquer BOTANIGARD® 22 WP au début des infestations. Répéter les applications tous les 5-7 jours afin d'interrompre le cycle de développement de la population d'insectes cibles.

Un minimum de 4 applications est recommandé. BOTANIGARD® 22 WP agit par contact lors de l'application : veiller à assurer une couverture homogène du végétal, à la limite du ruissellement, en veillant à couvrir également les faces inférieures des feuilles.

Les spores de *Beauveria bassiana* nécessitent une humidité relative supérieure à 75% pour germer et sont inactivées par la lumière directe du soleil. Les applications de BOTANIGARD® 22 WP doivent donc être effectuées en fin de journée pour permettre leur germination et pénétration dans le corps des insectes pendant la nuit suivant l'application. Privilégier les applications avec une température supérieure à 15°C mais n'excédant pas 30°C. Les jours suivants l'application, la température ne doit pas excéder 35°C pour éviter la mort des spores dans l'insecte.

En cas de forte pression des ravageurs, inclure BOTANIGARD® 22 WP dans un programme insecticide adapté.

Précautions d'emploi

- Contient du *Beauveria bassiana* souche GHA. Peut provoquer des réactions de sensibilisation.
- Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.
- Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs. Eviter toute exposition inutile.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Eviter l'association du produit **BOTANIGARD® 22 WP** avec des produits fongicides, tout comme des applications trop proches entre **BOTANIGARD® 22 WP** et des produits fongicides pouvant impacter la performance du produit.

Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

Sensibilité des végétaux traités

Aucune sensibilité particulière n'a été notée concernant les cultures traitées avec **BOTANIGARD® 22 WP**. Cependant, en raison de la diversité des cultures qui peuvent être traitées, nous recommandons d'effectuer un test sur quelques plantes avant d'étendre le traitement à la parcelle entière.

Préparation de la bouillie et application

BOTANIGARD® 22 WP s'utilise en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau. Il est recommandé de préparer la bouillie et de pulvériser sans attendre. Ne pas utiliser d'eau chaude.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir le pulvérisateur avec la moitié du volume d'eau nécessaire et commencer l'agitation. Ajouter la quantité nécessaire **BOTANIGARD® 22 WP** puis compléter le remplissage. S'assurer que le produit est bien mélangé avant l'application et maintenir l'agitation pendant l'application. Ne pas stocker de solution diluée.

La qualité de la pulvérisation est un facteur clé de la réussite du traitement (voir « conditions d'applications »).

PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur**, porter :

Dans le cadre d'une application manuelle sous abri :

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | |
|---|---|------------------------------------|---------------------------------------|--|
| | MÉLANGE/ CHARGEMENT | APPLICATION MANUELLE : | | NETTOYAGE |
| | | SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION | CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION | |
| GANTS EN NITRILE RÉUTILISABLES certifiés EN 374-3 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| EPI VESTIMENTAIRE combinaison de travail 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m ² + traitement déperlant | EPI vestimentaire | | | EPI vestimentaire ET EPI partiel |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1 | EPI partiel | | | EPI partiel (blouse) |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4B certifiée EN 14605+A1:2009 | Type 3 ou 4* | Type 4B avec capuche | Type 3 avec capuche | Type 3 ou 4* |
| LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN 14387) | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006 | | ✓ | ✓ | |

* Selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application.

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65%, grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant ;
- des gants en nitrile certifiés EN 374-3 en cas de contact avec la culture traitée.

De plus, en cas de rentrée précoce dans les 8 heures suivant l'application, porter un demi-masque filtrant anti-aérosols certifié (EN 149) de classe FFP3 ou un demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre anti-aérosols certifié (EN 143) de classe P3.

Il convient de noter que la combinaison de travail en coton/polyester 35%/65%, avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, préconisée pour la protection de l'opérateur ou du travailleur peut être remplacée par tout autre EPI vestimentaire, spécifique aux produits phytopharmaceutiques et conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 89/686/CEE.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais, sec et aéré. Une humidité et des températures élevées diminuent l'activité du produit. **Ne pas stocker dans un local où la température peut dépasser 20°C. Protéger du gel.**

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



CERTIS

PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

BOTANIGARD® 22 WP - A.M.M. 2170780

(contient un mélange à base de kaolin)

DANGER

H372

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières et brouillards de pulvérisation
P264 Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P280 Porter des gants et un vêtement de protection
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P501 Eliminer le contenu et le récipient comme déchet dangereux.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Éviter le rejet direct des effluents dans l'environnement.

Délai de rentrée : 8 heures sous abri.

Contient du *Beauveria bassiana* souche GHA. Peut provoquer des réactions de sensibilisation. Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

Ce produit peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs. Éviter toute exposition inutile.

Ne pas stocker dans un local où la température peut dépasser 20°C.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. En cas d'urgence, composer le 15 ou le 112 ou contacter un centre anti-poison. Puis signaler vos symptômes au réseau Phy'Attitude (N°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Certis Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).

Homologation CERTIS EUROPE et ® Marque déposée LAM International Corp.

Conditionnement

| Conditionnement | Groupage | Palettisation | Unité de commande |
|------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| Sachet de 0,5 kg | Carton de 12 x 0,5 kg | 48 cartons = 288 kg | Carton de 12 x 0,5 kg |

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytoda-ta.com. Distribué par CERTIS Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – v1 - 02/2018.

CERTIS